

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE 2010/38

Date limite de réception des offres : le 06/04/2010 à 18 heures 00.

Objet du marché : assistance à la définition de la politique locale de l'habitat à travers l'élaboration du programme local de l'habitat de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Identification du pouvoir adjudicateur:

Commune des Pavillons-sous-Bois,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Mode de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (art.28 CMP)

Caractéristiques principales:

Le présent marché est fractionné en tranches :

- tranche ferme correspondant à la phase 1 du P.L.H. : réalisation du diagnostic,
- tranche conditionnelle n°1 : réalisation du document d'orientation (phase 2 du P.L.H),
- tranche conditionnelle n°2 : programme d'actions dé taillé (phase 3 du P.L.H).

Tranche ferme : le délai d'exécution de l'ensemble de la tranche ferme est à proposer par le candidat, mais ne peut excéder 3 mois (hors validation par le Comité de Pilotage). Ce délai commence à partir de l'émission de l'ordre de service.

Tranche conditionnelle n°1 : la durée d'exécution est fixée à 2 mois, à compter de la date de notification de la décision de son affermissement (hors validation par le Comité de Pilotage).

Tranche conditionnelle n°2 : la durée d'exécution est fixée à 3 mois, à compter de la date de notification de la décision de son affermissement (hors validation par le Comité de Pilotage).

Le marché est un marché à prix global forfaitaire passé en application de l'article 17 du code des marchés publics.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Le marché est passé sans aucune prise en considération de variante.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) : Groupement solidaire.

Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Les documents de consultation peuvent être obtenus gratuitement jusqu'aux dates et heures limites de remise des offres.

Sur demande écrite, le dossier pourra être envoyé par voie postale, les demandes de dossier de consultation peuvent parvenir par fax à la Direction des Services Techniques, bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-sous-Bois - **télécopie** : 01-48-02-75-46.

Le dossier pourra être retiré en version papier, à la Direction des Services Techniques, bureau 11 Hôtel de Ville des Pavillons-sous-Bois du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et de 13h30 à 18h.

Le dossier pourra également être intégralement téléchargé, gratuitement, après identification sur le site dont l'adresse internet est la suivante : [http:// www.klekoon.com](http://www.klekoon.com). Il est demandé aux candidats de remplir en totalité le formulaire d'identification lors du téléchargement, en indiquant leurs coordonnées postales, téléphoniques et raison sociale de leur société, afin de pouvoir leur faire parvenir tout complément ou modification apportée au dossier de consultation après leur retrait.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats remettront dans une enveloppe unique l'ensemble des justificatifs relatifs à leur candidature ainsi que les pièces constituant l'offre, listés dans le Règlement de consultation. Le candidat devra dans le cadre de la candidature fournir les justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux sections 5 et 6 (titre III-chapitre III) du Code des Marchés Publics et les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise.

Jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Prix des prestations apprécié en fonction du prix global et forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement (coefficient 5)

1. Valeur technique des prestations jugée en fonction du mémoire technique (présentant : les références et l'expérience du prestataire dans l'élaboration de PLH., la qualité de l'approche méthodologique et pédagogique en matière d'élaboration de l'étude et d'animation : chaque prestataire devra présenter un calendrier précis des différentes étapes de son travail et les modalités de consultation du comité de suivi de l'étude et du comité de pilotage, les capacités à mobiliser une dynamique partenariale, les compétences et moyens humains mis à disposition pour la réalisation de l'étude (nombre de chargés d'étude et qualification pour chacun), les délais de réalisation.) (coefficient 5)

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, section fonctionnement, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Le ou les prestataires sont dispensés du versement de la retenue de garantie. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. En application de l'article 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront fermes et non actualisables.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés : le français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à : La Direction des Services Techniques, Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois.

Les candidatures et les offres ne peuvent pas être transmises par voie électronique.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée

L'avis implique un marché public.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig ; 93100 MONTREUIL ; Tél : 01.49.20.20.00 ; Fax : 01.49.49.20.99

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois suivant la notification de la décision contestée.
- Référé pré-contractuel exercé avant la signature du contrat sur le fondement de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative (CJA)
- Référé contractuel exercé jusqu'au 31^{ème} jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence d'un tel avis, le délai de saisine expire à l'issue d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat sur le fondement de l'article R551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion du contrat contestant la validité du contrat. Délai : deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.
- Recours juridictionnel en annulation (actes administratifs détachables du contrat) : deux mois suivant leur publication ou leur notification en application de l'article R.421-1 du CJA.

Date d'affichage du présent avis : 05 mars 2010